

Le Centre
Interdépartemental de
Gestion de la
Grande Couronne

Le Centre de Gestion de
la
Seine-et-Marne

Les Centres de Gestion
de la
**Région Centre-Val de
Loire**

Le centre de gestion de la
région
du Bas-Rhin

Et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (**centre organisateur**)

co-organisent

LES CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2^E CLASSE

SESSION 2024

Filière médico-sociale – catégorie C

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Dates des épreuves orales d'admission
Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024	Jeudi 23 mai 2024	A compter du 7 octobre 2024 au CIG Petite Couronne
<ul style="list-style-type: none"> - Les formulaires d'inscription sont à retirer en ligne par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr. Ils pourront être transmis via l'espace sécurisé des candidats, avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image. - La préinscription ne sera considérée comme une inscription définitive qu'au moment de sa validation par le candidat, à partir de son espace sécurisé. En l'absence de validation dans les délais (soit au plus tard le jeudi 23 mai 2024, 23h59), la préinscription en ligne sera automatiquement annulée. - Le CIG de la Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates de l'épreuve orale d'admission. - Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au lundi 26 août 2024. <p>Contact : concours@cig929394.fr</p>		

Nombre de postes ouverts : 67 répartis comme suit	
Spécialités	Concours externe sur titres
Aide médico-psychologique	45
Assistant dentaire	22
Total	67

Conditions d'inscription
<p><u>SPÉCIALITÉ AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE</u></p> <p>Peuvent se présenter les candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social, spécialité accompagnement de la vie en structure collective - du diplôme d'État d'aide médico-psychologique - du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale - du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique
<p><u>SPÉCIALITÉ ASSISTANT DENTAIRE</u></p> <p>Peuvent se présenter les candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau 3 inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire.</p> <p>Le concours d'auxiliaire de soins principal de 2^e classe est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de 1^{re} en 2^e année du diplôme d'État d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.</p>